

Le Festival international Fringe® de Windsor

18 JUILLET – 27 JUILLET 2008

POLITIQUES ET INFORMATIONS RELATIVES À LA CATÉGORIE « ARTISTES EN SALLE » POUR ARTISTES QUI PRÉSENTENT UNE OEUVRE POUR LE GRAND PUBLIC.

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT

À NOTRE SUJET

Inspiré du phénomène Fringe, lui-même fondé dans l'Ouest canadien au début des années 1980, lequel s'est développé pour inclure une tournée des festivals nord-américains et proposer aux artistes de partir en tournée avec leur spectacle pour les festivals Fringe en Amérique du Nord, le Festival international Fringe de Windsor (Le Fringe de Windsor) a été créé en 2007 par le Théâtre des acteurs de Windsor (ATW), une compagnie de théâtre à but non lucratif, dans le cadre de notre programme de soutien à la communauté (ATW Actors Umbrella) avec l'intérêt de proposer une avenue similaire et abordable aux artistes indépendants qui veulent exposer leur travail. Le Festival international Fringe de Windsor 2008, à sa première année, comprend six scènes au centre-ville de Windsor, en Ontario, présentant de 35 à 40 productions indépendantes afin d'ouvrir la voie à l'Ouest Ontarien, au Michigan et à l'Ohio et favoriser un accès égal aux ressources du Festival pour tous, sans égard pour l'âge, la race, l'expérience ou la partialité esthétique.

Une demande séparée pour la catégorie « Bienvenue aux enfants » est disponible par téléchargement aux artistes qui présentent une oeuvre pour enfants, sur le site Internet du Théâtre des acteurs de Windsor au www.actorstheatreofwindsor.com.

Le Festival international Fringe de Windsor est membre de l'Association Canadienne des Festivals Fringe® (CAFF) et, comme tel, il fonctionne selon les quatre principes directeurs de CAFF :

- *Les participants doivent être choisis en l'absence de jury, selon le principe « premier arrivé, premier servi » ou un tirage au sort.*
- *Le public doit pouvoir choisir de payer un prix d'entrée ; 100 % de celui-ci ira directement aux artistes.*
- *Les producteurs du Festival Fringe n'ont aucun contrôle sur le contenu artistique de chacune des performances.*
- *Les festivals doivent proposer une possibilité abordable et accessible pour tous les publics et tous les artistes qui y participent.*

Le principal rôle de Fringe est de soutenir la santé et le dynamisme de la communauté théâtrale indépendante. Nous nous assurons alors que :

- *Le Festival demeure un événement bien organisé et bien présenté dans lequel les artistes peuvent développer et produire une nouvelle création*
- *Les compagnies ont une bonne occasion de recouvrer l'argent investi et d'être récompensées pour leur travail*

Notre mandat en l'absence de jury est de nous assurer que tous ceux et celles qui ont une idée à exprimer, un risque à prendre, une question à poser ou une histoire à raconter aient un accès juste aux ressources du Festival, sans se soucier d'où ils viennent ou de ce qu'ils créeront. Nos idéaux populistes ont encouragé les artistes à explorer les idées qui les inspirent et les attirent ; le Fringe a donc été le départ de plusieurs carrières artistiques, le bouillon de culture d'une nouvelle création excitante canadienne, un outil de développement remarquable pour les artistes et il continue d'être au centre de la créativité et de l'innovation.

NOMS DE COMPAGNIE ET RÈGLEMENTS RELATIFS AU CONTACT

Toute personne ou compagnie est admissible pour poser sa candidature au Festival international Fringe de Windsor, mais une SEULE demande peut être soumise par personne/compagnie. Toutes les demandes doivent présenter un nom de compagnie, un contact principal et un contact secondaire. Si une personne/compagnie reconnaît avoir soumis plus d'une demande, TOUTES les demandes soumises par la personne/compagnie seront retirées du processus de demande. Les contacts principaux et secondaires d'une compagnie **ne peuvent** être les contacts pour une seconde compagnie s'inscrivant au festival. Si le contact principal est incapable de poursuivre avec la production, le Festival se réserve le droit de retirer la production du Festival et d'appliquer la politique de désistement appropriée.



Les compagnies acceptées au Festival ne peuvent vendre ou transférer leur place à une autre compagnie. Si nous constatons qu'une compagnie a vendu ou transféré sa place à une seconde compagnie, les deux compagnies seront retirées du Festival et nous saisissons 100 % de leurs frais d'inscription. **Une fois la demande reçue, le nom de la compagnie ainsi que le contact principal ne peuvent être modifiés.**

Fringe considère le contact principal comme producteur de la compagnie et, comme tel, qu'il sera la seule personne permise à envoyer et à recevoir des informations au nom de la compagnie. Il est donc de la responsabilité du contact principal de distribuer les informations du Fringe aux départements/membres appropriés de la compagnie (p.ex. publicité, gestion de la scène/technique, etc.).

FRAIS

Les demandes doivent aussi inclure les frais suivants :

20 \$ CDN Frais de traitement (taxes incluses)	* Non remboursable. * Payable par chèque ou mandat-poste * Doit être un chèque ou un mandat-poste séparé et négociable le jour où nous recevons votre demande. * Sera encaissé au moment de recevoir votre demande.
500 \$ CDN Frais d'inscription (taxes incluses)	* Payable par chèque ou mandat-poste * Le chèque peut être postdaté en date du 31 mars 2008. * Les chèques des compagnies choisies selon le principe « premier arrivé, premier servi » ou un tirage au sort (s'il y a plus d'inscriptions que de places disponibles) seront encaissés le jour suivant le tirage au sort. * Si une compagnie n'est pas choisie comme participant ou sur les listes d'attente, les chèques sont détruits et les mandats-poste sont retournés au candidat.

Les chèques ou les mandats-poste doivent être faits à l'ordre du Théâtre des acteurs de Windsor.

Chèques retournés en raison de fonds insuffisants

- Si le chèque pour les frais de traitement est retourné en raison de fonds insuffisants, la demande sera retirée du tirage au sort jusqu'à ce que les frais pour fonds insuffisants de 20 \$ soient payés et que de nouveaux frais de traitement de 20 \$ soient envoyés. (Pour un total de 40 \$)
- Les frais d'inscription de 500 \$ des compagnies tirées au sort pour la participation et la liste d'attente seront déposés le prochain jour ouvrable suivant le tirage au sort. Si le chèque pour les frais d'inscription est retourné en raison de fonds insuffisants, la demande sera retirée du Festival et placée à la fin de la liste d'attente. **SANS EXCEPTION.** Des frais pour fonds insuffisants de 20 \$ seront aussi facturés à la compagnie dans le but de couvrir les frais pour fonds insuffisants portés au compte.

CATÉGORIES RÉGIONALES

Le Festival Fringe de Windsor utilise un système à pourcentage déterminé pour l'approbation des demandes : 50 % Windsor-Essex , 50 % autre.

Candidats locaux	Pour les candidats vivant dans le comté de Windsor/Essex
Autres candidats	Candidats résidant à l'extérieur du comté de Windsor/Essex. Incluant l'Ontario, les autres provinces du Canada et tous les autres sites internationaux

DURÉE

Vous devez choisir une durée de 60 ou de 90 minutes (un choix seulement). La plupart des plages de Fringe sont de 60 minutes ; cependant, il y a possibilité de deux sites comprenant 10 plages de 90 minutes. Ces plages sont distribuées au prorata des quotas régionaux.

La catégorie « 90 minutes » a été conçue pour satisfaire les compagnies qui sont intéressées à la production d'une pièce de 75 à 90 minutes. Puisqu'il y a un nombre limité de plages disponibles, nous demandons à ce que toutes les inscriptions soumises dans cette catégorie présentent des pièces d'au moins 75 minutes. Il sera très décevant qu'une pièce de 90 minutes ne dure que 67 minutes. Veuillez être aussi précis que possible lors de l'estimation de votre durée. Si votre pièce dépasse 60 minutes de peu, veuillez tenter à ce que celle-ci s'ajuste à une plage de 60 minutes.

SÉLECTION SELON LE PRINCIPE « PREMIER ARRIVÉ, PREMIER SERVI » ET CE QUI SE PRODUIT ENSUITE

Pour toutes les catégories, le Fringe de Windsor 2008 applique le principe « premier arrivé, premier servi » pour les demandes faisant foi du cachet de la poste au plus tard le lundi 31 mars 2008 à 18h00. Les demandes peuvent être remises en main propre ou par courrier entre 8h00 et 20h00, dans la dernière semaine avant la date limite, à The Coffee Office au 1361 Ouellete Avenue. Si, au moment de la date limite, nous avons plus de demandes que d'espaces disponibles, nous tiendrons un triage au sort pour déterminer les plages « participant » et « liste d'attente ».

Si vous êtes choisi comme « participant » selon le principe « premier arrivé, premier servi » ...

Félicitations, vous avez réservé avec succès une plage pour votre performance au Festival ! Votre chèque ou mandat-poste pour les frais d'inscription de 500 \$ sera encaissé le prochain jour ouvrable suivant le tirage au sort. Pour les chèques, veuillez vous assurer que les fonds sont disponibles et consultez la section ci-dessous, « Remarques au sujet des chèques retournés en raison de fonds insuffisants ». Si, pour quelque raison que ce soit, vous devez vous désister du festival, veuillez consulter la section ci-dessous, « Désistements et remboursements ».

Si vous êtes choisi sur la « liste d'attente » selon le principe « premier arrivé, premier servi » ...

Vous serez informés de votre position sur la liste d'attente (selon l'ordre des sélections et des tirages). Si une plage se libère, vous avez 24 heures pour vous assurer que les fonds sont disponibles pour la remise des chèques. Consultez la section ci-dessous, « Remarques au sujet des chèques retournés en raison de fonds insuffisants ». Les compagnies sur la « liste d'attente » peuvent demander d'être retirées de la liste et celles-ci recevront un remboursement complet.

INFORMATIONS POUR LES PARTICIPANTS

CE QUE VOUS POUVEZ PRÉVOIR

Toutes les compagnies qui obtiennent une place régulière à l'intérieur reçoivent les dispositions suivantes :

- Six performances d'une heure ou cinq performances de 90 minutes sur plusieurs plages horaires. Les performances peuvent avoir lieu entre midi et minuit, selon le site.
- Un site (de 70 à 130 sièges) équipé du son et de l'éclairage de base. Les sites sont distribués par le personnel de Fringe selon les besoins techniques.
- Cette année, le Festival peut offrir un plus petit site (40 sièges). Nous programmerons de petits spectacles avec des besoins minimaux et chaque compagnie recevra entre 9 et 10 performances.
- Une questionnaire technique détaillé sera envoyé à toutes les compagnies du Festival et de la liste d'attente afin d'évaluer les besoins.
- Un plan d'éclairage de base. Chaque compagnie aura accès à un éclairage particulier.
- Un technicien pour votre production. De manière générale, le technicien fait fonctionner le panneau d'éclairage ; il est donc fortement recommandé à chaque compagnie de fournir un directeur de scène pour diriger leur spectacle et faire fonctionner le son.
- Un directeur et des bénévoles à l'accueil, des billets et un système de guichet complet (ventes en personne/au téléphone/en ligne).
- Votre présence dans le guide de programmation gratuit du Fringe, sur le site Internet et dans l'ensemble de la publicité relative à l'événement.
- Une série de communiqués électroniques importants afin de vous guider à travers tout le processus d'organisation d'un spectacle Fringe.
- Plus important encore, 100 % des revenus au guichet.

PROGRAMMATION

Nous supposons que toutes les compagnies acceptées au Festival seront disponibles pour la durée de l'événement. Si les



disponibilités d'une compagnie sont limitées pour quelque raison que ce soit, Fringe ne peut garantir que vous recevrez le nombre maximum de performances (5 ou 6). Des informations plus détaillées au sujet de la programmation seront envoyées aux compagnies acceptées au Fringe.

AUTORISATIONS/PERMISSIONS

Si votre pièce n'est pas une création originale, votre compagnie doit obtenir de l'auteur les permissions ou les droits de performance pour se produire au Fringe. Les artistes doivent aussi payer les frais appropriés et obtenir les décharges nécessaires de leur union syndicale pour participer au Festival. Les compagnies acceptées au Festival doivent être prêtes à nous fournir, au besoin, les preuves de permission écrites. Veuillez communiquer avec votre union syndicale pour des informations supplémentaires.

Toutes les compagnies internationales doivent obtenir les visas et les permis de travail nécessaires, exigés par le gouvernement du Canada. Il en est de la responsabilité de chaque compagnie, non celle du Festival. Fringe examine présentement les numéros de contact et les informations afin d'aider les compagnies assujetties à ce processus. Une nouvelle législation a récemment éliminé le besoin d'un permis de travail pour les artistes de certains pays qui entrent au Canada. Des informations supplémentaires seront transmises aux compagnies acceptées au Festival.

PRODUCTION TECHNIQUE

Toutes les performances « Bienvenue aux enfants » du Fringe débiteront à l'heure convenue et celles-ci ne pourront dépasser le temps limite alloué (60 ou 90 minutes). Le Festival planifiera une heure de sursis entre les performances. Ce sursis comprend 20 minutes pour conclure un spectacle, 20 minutes pour installer la nouvelle production et 20 minutes pour permettre au directeur de la salle du Fringe de faire asseoir le public. Puisque le temps pour la conclusion et l'installation est très serré, les compagnies ne pourront poursuivre au-delà du temps qui leur est alloué. Au besoin, le technicien mettra fin à leur performance et allumera les lumières de la salle.

Les sites sont équipés du son et de l'éclairage de base. Chaque compagnie aura droit à une période de répétition technique/réplique après réplique de trois heures. Nous vous ferons parvenir plus d'informations au sujet du site ; vous pourrez donc être aussi préparé que possible pour la répétition technique. Nous vous recommandons fortement de fournir un directeur de scène pour diriger votre spectacle. Aussi, il est important d'avoir une nette idée du son et de l'éclairage de base pour votre production (un rapide script détaillé est aussi recommandé) avant la répétition technique. De cette manière, vous serez en mesure de compléter un exercice de votre pièce. Puisqu'il y a quelques restrictions techniques au site proposé, il est préférable de se concentrer sur le contenu de votre pièce et de garder la production/le côté technique aussi simple et aussi court que possible..

Tous les sites ont un espace de rangement très limité pour les huit compagnies qui se partageront le site. Si vous avez un grand nombre d'objets, de costumes ou de supports, vous devez les retirer après chaque performance.

DÉSISTEMENTS ET REMBOURSEMENTS

Tout désistement doit être fait par écrit par le contact principal de la compagnie et doit être reçu par télécopie ou par la poste. Une compagnie qui a été acceptée comme « participant » au Fringe recevra un remboursement de 50 % des frais d'inscription si elle se désiste le jour suivant le tirage au sort jusqu'au 1^{er} mai 2008. Une compagnie se désistant après le 1^{er} mai 2008 verra ses frais d'inscription remboursés à 100 %. Vendredi, le 9 mai 2008, le Festival mettra fin officiellement à la liste d'attente.

GUICHETS/BILLETS

Fringe remet aux compagnies 100 % des revenus au guichet. Pour 2008, les compagnies en performance seront en mesure de fixer le prix de leurs billets « à l'entrée » jusqu'à un maximum de 9 \$. Cinquante pour cent des billets pour toutes les performances seront en vente « à l'entrée ». Fringe fera la vente des billets à l'avance par téléphone, en personne ou en ligne pour toutes les performances. Le Festival ajoutera une surcharge de 2 \$ sur tous les billets de 8 \$ achetés en pré-vente au guichet afin de couvrir les frais entourant l'offre de ce service. Fringe n'encourage pas la concession des prix des billets et ne permet pas l'utilisation de tracts ou de coupons de réduction. Le Festival vend quatre types de laissez-passer (plusieurs billets) non transférables afin d'encourager les clients à assister à plus de productions et à prendre plus de risques lors de la sélection de leurs pièces. . Pour 2008, les compagnies en performance recevront 7 \$ chaque fois qu'un laissez-passer Cinq Pièces (cinq billets) sera racheté et 6,50 \$ chaque fois qu'un laissez-passer Fréquent Fringeur (dix billets) sera racheté. Les laissez-passer peuvent seulement être utilisés « à l'entrée », non comme billets en pré-vente.

Les compagnies ont droit à dix billets de faveur pour chaque performance. Les compagnies peuvent aussi choisir l'une de leur performance comme leur spectacle « de bouche à oreille » et obtenir les cinquante billets pour ce spectacle. Fringe fournira aussi des billets de faveurs aux bénévoles du Festival, ainsi qu'aux médias, directeurs artistiques et VIP. Nous tenterons et conserverons le nombre de billets de faveur au minimum, mais soyez informés qu'il n'y a pas de limite au nombre de billets de faveur/laissez-passer qui peut être utilisé à chaque performance.

TAXES

TPS (Taxe fédérale sur les produits et services) – La TPS est une taxe de 6 % sur la plupart des biens et des services au Canada (elle est réduite à 5 % depuis le mois de janvier 2008). Toutes les compagnies sont responsables de remettre cette taxe là où elle est applicable. Les compagnies ou les travailleurs autonomes canadiens qui gagnent moins de 30 000 \$ par année n'ont pas à charger ou à remettre la TPS.

Participants internationaux seulement : Dérogation fiscale fédérale pour les non-résidents (Réglementation 105) – déclaration fiscale sur le revenu du gouvernement fédéral pour les non-résidents canadiens. Les compagnies internationales peuvent demander une dérogation, leur permettant de gagner un montant de base qui n'est pas taxable. Les groupes enregistrés à but non lucratif provenant de la Grande-Bretagne peuvent demander une exemption complète. Une compagnie peut s'inscrire comme seul parti, réclamant des dépenses devant un certain revenu projeté.

Les candidats devraient demander cette dérogation en passant par l'un des bureaux de l'Agence du revenu du Canada (ARC) dans la ville où ils feront leur premier arrêt sur le circuit Fringe canadien, au moins trois mois avant leur arrivée au Canada. Vous devrez demander un numéro de taxe avant de soumettre la dérogation de la Réglementation 105 ; il est donc fortement recommandé de communiquer avec l'ARC aussitôt que possible. Tous les festivals Fringe feront parvenir aux participants internationaux des copies de ces formulaires. Si une compagnie néglige de demander cette dérogation, le Festival a légalement le droit de retenir 15 % du revenu des billets et la compagnie devra demander un remboursement à l'ARC à la fin de l'année. Pour des informations supplémentaires, veuillez communiquer avec monsieur Carmen Baldassarre de l'ARC au 1 (416) 954-0546.

PUBLICITÉ

Fringe fournit une publicité associée au Festival. Chaque production est inscrite dans la programmation officielle, le dépliant et le site Internet de Fringe. Une programmation détaillée et un questionnaire portant sur la publicité seront envoyés à toutes les compagnies. Nous demandons à ce que ces compagnies nous fassent parvenir une copie de leur revue de presse (photos, communiqués, biographie, etc.) afin que ces informations se retrouvent dans notre section de presse en ligne. Toute publicité supplémentaire, relative au spectacle, est à la responsabilité de la compagnie. Fringe tiendra un séminaire sur la publicité et fournira à toutes les compagnies une liste de contacts médias ainsi que des notes de publicité afin d'aider à la promotion de votre spectacle.

HÉBERGEMENT

Malheureusement, le Festival ne peut garantir l'hébergement des compagnies invitées à Windsor. Nous tenterons de trouver des billets pour les compagnies invitées, mais il est du devoir de chaque compagnie de fournir son propre hébergement. Une liste de quelques possibilités abordables dans la région sera proposée aux compagnies invitées. Veuillez réserver tôt.

Le Festival international Fringe de Windsor n'a que quelques politiques majeures. Si vous avez des questions concernant nos politiques ou le formulaire d'inscription, veuillez communiquer avec Mona el Baroudi au (519) 258-9887 ou par courriel à info@actorstheatrefwindsor.com

LES INSCRIPTIONS ENVOYÉES PAR COURRIER DOIVENT TÉMOIGNER DU CACHET DE LA POSTE AU PLUS TARD LUNDI 31 MARS 2008 AU : 1361 Ouellette Avenue, PO Box 114, Windsor, ON N8X 1J6

LES INSCRIPTIONS PEUVENT SEULEMENT ÊTRE DÉPOSÉES EN PERSONNE ou ENVOYÉES PAR COURRIER DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 20H00 ET LE LUNDI, LE 31 MARS 2008 DE 8H00 À 18H00 AU : The Coffee Office 1361 Ouellette Avenue, Windsor, ON N8X 1J6 (Situé entre les

rues Sheppard et Ellis à partir de Ouellette). Vérifiez le site avec Mapquest au www.thecoffeeoffice.com
Téléphone : (519) 258-9887

**Le Festival international Fringe® de Windsor
du 11 au 27 juillet 2008
Formulaire d'inscription**

Compagnie et informations relatives au spectacle : (Répondre à toutes les questions en caractères d'imprimerie)

Nom de la compagnie : _____

(ne peut être modifié)

Titre du spectacle : _____

Dramaturge : _____

Catégorie régionale : (un choix seulement) Ontario () National () USA () International ()

Durée de la pièce : (un choix seulement) 60 minutes () ou 90 minutes ()

Il y a un processus de sélection distincte pour chaque catégorie et un nombre limité de pages de 90 minutes. Voir les informations pour tous les détails.

Cette pièce constitue-t-elle une nouvelle création ? Oui () Non ()

Possédez-vous les droits de production pour cette pièce ? Oui () En cours () N/A ()

NOTE : Les compagnies doivent avoir la permission de l'auteur ou les droits de performance si elles sont acceptées au Festival.

Avez-vous reçu la permission de votre association professionnelle pour participer ?

Oui () En cours () Non ()

NOTE : Tous les artistes doivent obtenir les droits de renonciation nécessaires ou payer les frais appropriés s'ils sont acceptés au Festival.

Possédez-vous les permis de travail et les visas nécessaires pour entrer au Canada ? (Compagnies internationales seulement)

Oui () En cours ()

NOTE : Toutes les compagnies internationales doivent obtenir les permis ou les visas nécessaires exigés par leur pays d'origine si elles sont acceptées au Festival, en plus de remplir le formulaire de réglementation 105 (dérogation fiscale).

Contact principal :

TOUTE la correspondance de Fringe sera envoyée à cette personne. Seul le contact principal est autorisé à envoyer ou à effectuer des changements aux informations de la compagnie. Le contact principal d'une compagnie ne peut être remplacé suivant l'envoi de ce formulaire.

À NOTER : Comme contact principal, vous êtes le seul responsable de toutes les communications entre le Festival et votre compagnie, incluant la transmission de toutes les informations appropriées aux techniciens et publicistes de votre compagnie. Fringe envoie toutes les mises à jour et les informations aux artistes par courriel.

Nous recommandons fortement à toutes les compagnies d'utiliser une adresse électronique qui est vérifiée régulièrement et qui peut supporter les pièces jointes.

S'assurer aussi que nos adresses électroniques, fringe@actorstheatreofwindsor.com et performer@actorstheatreofwindsor.com sont ajoutées à votre carnet d'adresses électronique.

Nom : _____

Adresse : _____

Ville/Province (État) : _____

Code postal : _____

Pays : _____

Téléphone (maison) : _____

Téléphone (travail) : _____

Courriel : _____

Contact secondaire : Ce contact est nécessaire pour les urgences seulement. Toutes les compagnies doivent avoir un contact secondaire.

Nom : _____

Téléphone (maison) : _____



Téléphone (travail) : _____

Courriel : _____

1361 Ouellette avenue, PO Box 114 Windsor, ON N8X 1J6 519-258-9887

® FRINGE et FRINGE FESTIVAL sont des marques déposées de l'Association Canadienne des Festivals Fringe

TOUTES LES CATÉGORIES — ONTARIENNES, CANADIENNES & INTERNATIONALES (Choisies selon le principe « premier arrivé, premier servi » ou un tirage au sort)

Pour être admissible au festival et être choisi selon le principe « premier arrivé, premier servi » ou un tirage au sort, les demandes doivent être envoyées à l'adresse postale du ATW ou déposés dans de la dernière semaine avant la date limite à The Coffee www.thecoffeeoffice.com en ajoutant les frais nécessaires, au plus tard le lundi 31 mars 2008 à 18h00..

=====

Toute personne ou compagnie est admissible pour s'inscrire au Festival international Fringe de Windsor, mais une seule demande peut être soumise par personne/compagnie. Chaque demande doit avoir un nom de compagnie et ce nom ne peut être changé une fois que la demande a été reçue. Les contacts secondaires et tertiaires d'une compagnie ne peuvent être les contacts pour une seconde compagnie postulant au Festival. Si le contact principal (lequel nous considérons être le producteur du spectacle) pour une compagnie est incapable de poursuivre avec la production, le Festival se réserve le droit de retirer la production du Festival et d'appliquer la politique de désistement appropriée. Les compagnies acceptées au Festival international Fringe de Windsor ne peuvent vendre ou transférer leur place au Festival à une autre compagnie. Si une personne/compagnie reconnaît avoir violé toute politique de participation/demande au Festival, le candidat peut être retiré du processus de demande ou du statut de participant et peut voir une partie ou l'ensemble des frais d'inscription saisis.

Les compagnies qui sont acceptées au Festival international Fringe de Windsor 2008 peuvent se désister de l'événement et recevoir à tout moment un remboursement de 50 % de leurs frais d'inscription, de la journée suivant le tirage au sort de Fringe jusqu'au 1^{er} mai 2008. Si une compagnie se désiste après le 1^{er} mai 2008, leurs frais d'inscription seront remboursés à 100 %. Les compagnies sur la liste d'attente peuvent se désister de cette liste à tout moment et recevoir un remboursement complet de leurs frais d'inscription. Tous les avis de désistement doivent être écrits et signés par le contact principal. Les frais de traitement de 20 \$ sont non remboursables pour tous les candidats et ceux-ci serviront de reçu pour votre formulaire d'inscription. (Les frais relatifs aux fonds insuffisants sont en vigueur).

Le Festival international Fringe de Windsor se réserve le droit d'annuler les demandes confirmées selon les circonstances. Dans l'éventualité, les participants annulés seront placés en tête de la liste d'attente ou ils pourront se désister du Festival et recevoir un remboursement complet de leurs frais d'inscription.

Si le Festival international Fringe de Windsor ou les performances des participants sont retardées, interrompues ou empêchées en raison de catastrophe naturelle, incendie, inondation, guerre, désastre public, grève, ennuis de travail, dispositions gouvernementales, réglementation ou une ordonnance, maladie certifiée ou tout autre raison hors du contrôle du Festival, celui-ci n'est pas responsable de pertes de revenu ou de dépenses encourues.

Par la signature de cette demande, votre compagnie accepte d'adhérer aux lois ontariennes, aux politiques, procédures et directives de sécurité exposées par le Festival international Fringe de Windsor, en plus d'agir, à tout moment, dans le meilleur intérêt du Festival. Le Festival se réserve le droit de soustraire toute compagnie ou d'annuler une/toutes les performances d'une compagnie qui ne se conforme pas aux politiques du Festival. Veuillez signer ci-dessous pour indiquer que vous comprenez et acceptez de vous conformer à toutes les politiques de Fringe. Si votre compagnie n'est pas acceptée au Festival international Fringe de Windsor 2008, cette demande sera considérée comme un contrat signé entre vous et le Festival.

Signature du contact principal : _____

Date : _____

AVEZ-VOUS ?

_____ Lu les pages concernant la politique et les informations relatives à la demande.

_____ Joint les frais de traitement de **20 \$ CDN** (Taxes incluses)

Par : chèque/ mandat-poste

_____ Joint les frais d'inscription pour l'intérieur de **500 \$ CDN** (Taxes incluses)

Par : chèque/ mandat-poste

_____ Complété et signé le formulaire d'inscription. Les demandes incomplètes ne seront pas acceptées.

_____ Imprimé une copie de cette demande pour vos dossiers et ajouté notre courriel à votre carnet d'adresses.

_____ Noté que, comme contact principal, vous êtes responsable de trouver tous les permis applicables (permissions, visas, dérogation fiscale) et de payer tous les frais et les taxes applicables (TPS, taxe fédérale, droits de la pièce, titre, ACTRA) pour la compagnie.



- Veuillez faire votre chèque ou votre mandat-poste à l'ordre du Théâtre des acteurs de Windsor. Les frais d'inscription pour les compagnies acceptées au Festival seront déposés le jour suivant le tirage au sort complété.
- Si vous n'avez pas été accepté, votre chèque non déposé sera détruit, sauf si nous en sommes avisés autrement.
- Les frais de traitement de 20,00 \$ sont non remboursables et ceux-ci serviront de reçu pour votre inscription complétée.
- **Des frais de 20,00 \$ seront exigés pour tous les chèques retournés en raison de fonds insuffisants.**

Théâtre des acteurs de Windsor, 1361 Ouellette avenue, PO Box 114, Windsor, ON N8X 1J6 Téléphone : 519-258-9887
® FRINGE et FRINGE FESTIVAL sont des marques déposées de l'Association canadienne des Festivals Fringe